



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 décembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 172 - 17.12.2015

En exercice....26
Présents.....23
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
19. ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENTS – LA CURE À LOIX
Réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage
par le SDEER

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le 17 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gérard JUIN, M. Michel AUCLAIR (donne pouvoir à M. Michel OGER), Mme Isabelle RONTE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul HERAUDEAU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20151217-D2015172-DE
Reçu le 18/12/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 17 décembre 2015

DÉLIBÉRATION

N° 172 - 17.12.2015

En exercice....26
Présents.....23
Votants.....25
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES
19. ETUDES ET TRAVAUX
OPÉRATION DE LOGEMENTS – LA CURE À LOIX
Réalisation de travaux d'extension du réseau d'éclairage
par le SDEER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 1^{er} alinéa du 2^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif à la politique du logement et du cadre de vie dont l'acquisition, la rénovation, la construction, l'aménagement et la participation pour tous les logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire par portage foncier et/ou par participation financière,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 1^{er} alinéa du 2^{ème} groupe de l'article 5.2 portant sur la politique du logement social pour les opérations d'au moins 20 logements,

Vu la délibération n°1.8 du 25 février 2010, relative à la signature d'une convention-cadre avec l'Etablissement Public Foncier du Poitou-Charentes (EPF PC),

Vu la délibération n°1.10 du 25 février 2010 relative à la signature d'une convention projet avec l'EPF PC,

Vu la délibération n°137 du 13 juin 2013, relative au projet de mise à bail après désamiantage et déconstruction du site de l'ancienne colonie PTT de Loix,

Vu la délibération n°82 du 25 septembre 2014, relative à la cession du bien « ancienne colonie PTT de Loix » par l'EPF PC,

Vu la délibération n°96 du 25 septembre 2014, relative à la validation du projet de convention de mise à bail du bien dans le cadre de l'opération de construction de 21 logements,

Vu la convention relative à la construction de 21 logements locatifs sociaux sur la commune de Loix au lieu-dit « La Cure », signée le 2 mars 2015 avec Habitat 17,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2015,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (SDEER) peut réaliser ces travaux et prendre à sa charge, 50 % des coûts,

Considérant que le montant des travaux d'extension du réseau s'élève à 3 296,03 € HT et donc que le SDEER peut participer à hauteur de 1 648,02 € HT,

AR PREFECTURE

017-241700459-20151217-D2015172-DE
Reçu le 18/12/2015

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2015,

Considérant qu'il convient, dès lors, de réaliser une extension du réseau d'éclairage dans le cadre des travaux de viabilisation,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider la réalisation des travaux d'extension du réseau d'éclairage dans le cadre de l'opération des 21 logements de Loix par le SDEEER, intégrant une participation de sa part de 50 % à savoir 1 648,02 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Affichée le : **18 décembre 2015**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20151217-D2015172-DE

Reçu le 18/12/2015